

La biorésonance d'après Paul Schmidt : une thérapie alternative de plus en plus connue et reconnue

La biorésonance d'après Paul Schmidt s'explique facilement en prenant un exemple dans la nature : la lumière de notre soleil. Lorsque elle arrive sur notre peau, elle déclenche des régulations qui ne sont pas dues à la chaleur mais aux rayons ultraviolets. La lumière ultraviolette est donc capable de déclencher la production de pigments. Visiblement, notre peau possède un système de régulation, qui déclenche une action lorsqu'elle reçoit les fréquences de la lumière du soleil. La pigmentation de la peau n'est d'ailleurs qu'une régulation parmi d'autres : la production de vitamine D par exemple.

Il est facile de réaliser qu'à côté de la bande de fréquences de la lumière du soleil il en existe d'autres, qui déclenchent à leur tour, d'autres régulations.

Paul Schmidt prit conscience de ces relations de cause à effet dès 1976. Il fonda ainsi la biorésonance exogène (agissant depuis l'extérieur), qui porte aujourd'hui son nom. Le point crucial de cette méthode consiste dans le **repérage des causes agissant sur notre état de santé**, tels que la géopathie, l'électrosmog, les parasites, les problèmes de régulation, une mauvaise alimentation, etc.

Des dizaines de milliers de praticiens et médecins travaillant selon des méthodes naturelles utilisent actuellement la biorésonance d'après Paul Schmidt dans plus de 40 pays.

La location d'un appareil

Votre praticien peut vous proposer, dans le cadre d'un programme d'harmonisation le nécessitant, la location d'un appareil et de ses accessoires.

Sans mobilité, avec des conditions chroniques ayant un besoin de thérapie régulière, ou pour des actifs soumis souvent au stress, des visites régulières chez un praticien sont tout simplement impossibles. C'est pourquoi un nombre toujours plus grand de praticiens se tournent vers **l'utilisation de la biorésonance d'après Paul Schmidt à domicile.**

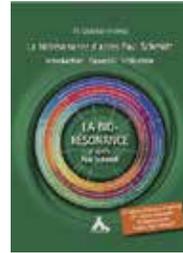
Rayonex a créé une ligne cohérente de produits pour cette utilisation. En cabinet, le PS1000 polar et le PS10 med permettent d'identifier les valeurs de fréquences fondamentales et les programmes RAH dont un patient donné a besoin (ce qu'on appelle souvent le test initial), et de les stocker sur une carte verte. Il est alors très simple d'appliquer le programme à domicile avec un Rayocomp PS10 combiné avec la carte verte créée spécialement pour le patient.

Si cette solution vous intéresse, il vous suffit de retourner au distributeur ou à votre praticien la fiche-contrat de location dans cette brochure. L'appareil sera livré et votre praticien préparera les programmes d'harmonisation nécessaires et vous en montrera le fonctionnement très simple. Vous pourrez ensuite le rendre à votre praticien en fin de période, ou demander au distributeur un bon de retour pour le déposer dans tout bureau de Poste de votre choix.

Qu'est-ce que la biorésonance naturelle ?

En 1976, Paul Schmidt, ingénieur allemand déjà à la tête d'une PME de 500 personnes, découvre la biorésonance naturelle. Après avoir essayé différents systèmes, il crée en 1982, à 60 ans, une nouvelle société : Rayonex, qui détient à ce jour plus de 300 brevets autour de son **système innovant et prouvé par de nombreuses études, dont une étude en double aveugle randomisée contre placebo**, pour délivrer des fréquences magnétiques et harmoniques sélectionnées, à l'aide d'un système d'antennes dipôles collectant le champ magnétique naturel de la terre. Rayonex est le seul appareil de biorésonance reconnu médicalement au niveau Européen (CEIIa matériel médical).

Une gamme complète a été développée autour de ses découvertes, avec des appareils pour praticiens et pour les particuliers.



17 rue Courteline 66000 Perpignan
09 77 40 05 85 — contact@extrao.fr
www.extrao.fr

(documentations, commande, carte des praticiens)

06.24



Appareils pour chez soi

en location ou à l'achat :
**rééquilibrer à la source,
c'est dans ma nature !**



La biorésonance naturelle
pour **chez soi, tous les jours**

45 ans de recherches pour une **gamme complète et cohérente** en biorésonance
avec la **recherche des causes** et **l'action à la source** des problèmes

www.extrao.fr

Le PS10 basic

Pour appliquer des programmes chez soi

Le PS10 basic permet la lecture de cartes vertes préparée par votre praticien de tous programmes RAH et fréquences directes. Une carte verte contient un programme complet.

Le PS10 basic ne permet pas de concevoir ses programmes à partir du clavier. Il lit tous les modules (précisions VFF, RAH complet humain et animal, RAH intolérances et allergies, C-Modul). C'est un appareil complet pour réaliser chez vous, au rythme qui vous convient, les programmes stockés sur des cartes vertes tels que le praticien vous les aura définis, pour toute la famille et les animaux.



Le PS10 home

Pour gagner en autonomie

Le PS10 home, équipé du module

M9 RAH humain, offre la possibilité supplémentaire, en plus de la lecture des cartes vertes, de créer vos propres programmes l'harmonisation.

À l'aide du clavier de l'appareil et du guide RAH, vous avez ainsi accès à des milliers de programmes d'harmonisation supplémentaires. À noter que l'accès au C-Modul, au RAH VET et aux modules intolérances et allergies sont des options supplémentaires qui sont incluses dans le PS10 basic mais doivent être souscrites en plus sur le PS10 home.

Les cartes vertes

Selon les instructions données par le praticien, l'harmonisation peut être réalisée deux fois par semaine (la fréquence habituelle en cas de condition chronique) ou jusqu'à une fois par jour (pour des affections aiguës), ce qui économise au patient une visite au praticien à chaque fois. L'harmonisation peut même avoir lieu durant le sommeil.

On voit souvent des cas où d'autres membres de la famille, ou même les animaux, doivent également suivre un traitement. Dans la mesure où l'appareil est déjà là, tout ce dont ils ont besoin est de leurs propres cartes vertes réalisées sur mesure par le praticien. Ceci permet ainsi de diviser par autant le coût de location de l'appareil.

Les compléments, Duplex et appareils portables

Votre praticien peut aussi vous conseiller des compléments nutritionnels ou des appareils portables à garder sur soi, dont il peut aussi tester la pertinence grâce à son appareil. Ces appareils portables peuvent être loués ou achetés. Nos brochures spécialisées ou notre site internet vous donneront plus d'informations.

Compléments nutritionnels optimisés : Rayobase (désacidification), Rayovita (substances vitales), Rayoflora (pré- et probiotiques), Rayo-pure (détoxification)...

Appareils émetteurs fixes ou à transporter : Duplex (pour émettre et pour les réseaux naturels) ; Rayonators (HF, 5G, E-Smog, Compteurs) ; Mini-Rayonex, Mini-Rayonex E+, Elo-Rayex, Rayo-Guard ; carte HSC...

Votre commande : devis sur extrao.fr/locationPS10

Nom du praticien :

Numéro de devis, si existant :

Matériel à envoyer :

chez le praticien

chez le client

carte verte chez le praticien et appareil chez le client

déjà pris chez le praticien : numéro de série :

Appareil loué :

PS10 basic

PS10 home

Autre :

Accessoires :

Couverture 30323

Autre :

Cartes vertes : quantité :

Autres en location :

Prix total mensuel (hors frais d'envoi) :

Autres à l'achat :

Contrat de location entre Extraordinaire SAS et le preneur,

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email:

Contrat de location sans engagement, interrompable à tout moment par retour de l'appareil ou par achat du système.

Article 1 - DESIGNATION - Le propriétaire, Extraordinaire SAS, loue le matériel désigné au preneur selon le devis. Cette liste peut être modifiée par accord écrit entre les parties.

Article 2 - DUREE DE LA LOCATION - La location est d'au moins un mois à partir de la livraison, renouvelable mensuellement sauf dénonciation par email (contact@extrao.fr) une semaine avant. Le retour est à la charge du preneur (étiquette de transport offerte pour location de plus de trois mois). La location peut aussi être interrompue par l'achat du matériel.

Article 3 - LOYER ET PAIEMENT - Le loyer mensuel est indiqué sur le devis, payable par prélèvement sur un compte bancaire français. Facture est établie en cours de période et prélevée en fin de mois du jour de renouvellement de la période.

Article 4 - CONDITIONS GENERALES - Le matériel est vérifié et testé à la mise en service. Les réserves sur le fonctionnement sont à faire dans les

7 jours suivant la livraison. Le preneur est responsable du matériel dès réception, doit l'assurer tous risques, et ne pas effectuer de réparations non autorisées. Les accessoires à changer régulièrement sont à la charge du preneur. Le preneur s'engage à conserver dans le meilleur état le matériel, en particulier en protégeant les parties louées en contact avec des éléments susceptibles de les salir. Si des tissus sont loués, ils doivent être maintenus propres en les protégeant avec un tissu en coton.

Article 5 - DEPOT DE GARANTIE - Le preneur remet un chèque de 2000 EUR non encaissé, restitué au retour du matériel en bon état. Chèque à renouveler chaque année.

Article 6 - RESTITUTION DU MATERIEL - La location cesse au retour complet du matériel. La remise en état éventuelle est à la charge du preneur. La non-restitution entraîne une indemnité égale à la valeur du matériel. En cas de saisie du matériel, le preneur a l'obligation d'avertir que le matériel ne lui appartient pas, de prévenir immédiatement le propriétaire avec les coordonnées des saisisseurs, et de transmettre ou faire copie à ces derniers du présent contrat. Dans tous les cas, le matériel reste la propriété entière du propriétaire durant toute la durée de la location.

Article 7 - LITIGES - Juridiction compétente : du siège du propriétaire.

Article 8 - PROTECTION DES DONNEES - En application de l'article L.27 de la loi du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le preneur dispose d'un droit d'accès et de rectification pour ses informations personnelles. Le propriétaire s'engage à ne divulguer aucune des coordonnées du preneur sans son accord exprès.

Article 9 - CLAUSE DE TRANSFERT - Le propriétaire peut transférer ses droits et obligations à un tiers.

Article 10 - NULLITE D'UNE CLAUSE - La nullité d'une disposition n'entraîne pas celle des autres.

Mandat de prélèvement - joindre un RIB/IBAN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

(A) EXTRAORDINAIRE SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte SEPA conformément aux instructions de EXTRAORDINAIRE SAS.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : FR10ZZZ617041-1

Identifiant créancier SEPA: FR10ZZZ617041

Type de paiement: récurrent/répétitif

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Fait à _____, le _____

Le preneur

(mention « lu et approuvé »,

signature)

Liste de pointage à cocher :

Contrat signé

IBAN

Caution par chèque non encaissé : 2000 EUR

À renvoyer par courrier à :

Extraordinaire, 17 rue Courteline 66000 Perpignan, France

ou à laisser au praticien (envoyer alors le contrat signé et l'IBAN par email à contact@extrao.fr)